



## DECISION 2019020401

### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 fixant la date des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU les listes déposées ;
- VU l'avis de la commission électorale réunie le 16 janvier 2019 ;
- VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin établi le 31 janvier 2019 ;

### DECIDE

**Article un :** Les quatre listes des candidats aux élections des représentant des étudiant au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ont obtenu à l'issue du dépouillement du scrutin le 31 janvier 2019, les nombres de suffrages exprimés suivants :

- Liste « Le choix indépendant » : 9 suffrages
- Liste « La FAGE avec les élu.e.s associatif.ves »: 85 suffrages
- Liste « UNI et élus indépendants : au service des étudiants »: 16 suffrages
- Liste « UNEF et associations étudiantes, tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton Crous et le système des bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie» :55 suffrages



**Article deux :** Après application des règles du scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, la répartition des sièges obtenus par les différentes listes est la suivante:

- Liste « Le choix indépendant » : 0 siège
- Liste « La FAGE avec les élu.e.s associatif.ves »: 5 sièges
- Liste « UNI et élus indépendants: au service des étudiants »: 0 siège
- Liste « UNEF et associations étudiantes, tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton Crous et le système des bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie» : 3 sièges

**Article trois :** Sont déclarés élus titulaires au conseil d'administration du Crous à compter du 31 janvier 2019, pour une période de deux ans, les étudiants suivants :

- Pour la liste « La FAGE avec les élu.e.s associatif.ves »:  
Mme GAUTHIER Ludivine  
M.HERGOTT Aymeric  
Mme RANJEVA-RABETAFIKA Océane  
M.CHASTAGNER Samuel  
Mme LAURENCE Elodie
- Pour la liste « UNEF et associations étudiantes, tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton Crous et le système des bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie» :  
M.EYRIEY Helno  
Mme LOPEZ Angéla  
M. MOREAU Thibaud



**Article quatre :** Sont déclarés élus suppléants au conseil d'administration du Crous à compter du 31 janvier 2019, pour une période de deux ans, les étudiants suivants :

- Pour la liste « La FAGE avec les élu.e.s associatif.ves »:

M.DUGAST Antoine

Mme JOBLON Mélody

M.LAURENT Benjamin

Mme BAERTSCHI Laurie

M.MORIN Mathis

- Pour la liste « UNEF et associations étudiantes, tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton Crous et le système des bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie» :

Mme AMIRI Amna

M.PIERSON Hugo

Mme POTHIN Samantha

Fait à Vanves, le 04 février 2019

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND